

charistie par rapport à nous: notre vie chrétienne, pour être parfaite, demande que Jésus-Christ s'unisse à notre âme aussi intimement qu'il est possible.

Voici une seconde raison qui démontre la nécessité de cette union par rapport à Dieu. Remarquons que lorsqu'on parle ici de nécessité, il s'agit d'une nécessité purement morale, d'une grande convenance et utilité. Toute la démonstration tient dans ces quelques mots: l'Eucharistie est la perfection de l'amour; or l'amour demande l'union, la perfection de l'amour exige la perfection de l'union; l'Eucharistie doit donc établir entre Jésus-Christ et nous la plus parfaite union qui se puisse concevoir.

Il n'est pas nécessaire de prouver que l'Eucharistie est le don suprême de l'amour de Notre Seigneur pour nous. Qu'il nous suffise de rappeler la parole du concile de Trente affirmant que dans ce Sacrement Jésus-Christ a répandu et "comme épuisé les richesses de son divin amour pour les hommes."⁽¹⁾

Or l'amour demande l'union. Saint Denys l'Aréopagite appelle l'amour "une force unitive"⁽²⁾ et S. Augustin définit l'amour: une certaine liaison qui unit intimement deux êtres.⁽³⁾ S. Thomas enseigne de même que l'union est le fruit de l'amour: "Il y a, dit-il, une certaine union qui est l'effet de l'amour: c'est, à savoir, l'union réelle que l'amant cherche à se procurer avec l'objet aimé. Cette union est véritablement conforme à l'amour, car selon que l'assure Aristote, Aristophane disait que ceux qui s'aiment voudraient ne faire d'eux tous qu'une seule chose."⁽⁴⁾ L'amour ayant donc pour effet d'unir ceux qui s'aiment, plus grand sera l'amour, plus grande aussi et plus intime sera l'union.

C'est pourquoi nous disons que l'Eucharistie étant le plus haut degré de l'amour de Jésus envers nous, elle doit produire l'union la plus parfaite qui puisse exister entre Jésus-Christ et notre âme. Le Docteur Angélique énumérant les différents degrés de l'amour divin en compte six. "Le sixième, dit-il, qui est le plus élevé, consiste en ce qu'il nous donne en nourriture son corps: c'est en cela que consiste l'expression

(1) Sess. VIII De Euch. cap. 2.—(2) *De div. nom.* cap. 4.—(3) *De Trinit.* lib. VIII cap. 10.—(4) 1 2^e q. XXVIII a. 1 ad 2.